



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes (81)

Séance du 26 février 2026 à 10h00

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP du PAS DES BÊTES à LAGARRIGUE (81) sous la Présidence de **Monsieur COLOM Vincent, Président**

Date de convocation et d'affichage : 17.02.2026		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		M. Bernard AZAM	X		
Date d'affichage de la délibération :		M. Jean-Louis BATTUT	X		
		M. Claudian BRUN			M. François MONTAGNÉ
		M. Fabrice BOULOGNE	X		
		M. David CUCULLIÈRES			M. Didier PHILIPPOU
Nombres de délégués		Mme Jacqueline CABROL	X		
En exercice	16	M. Vincent COLOM	X		
Effectif Quorum	9	M. Jean-Pierre GARRIGUES	X		
Présents	10	M. Jean-Paul LAVAGNE			M. Jean-Louis BATTUT
Quorum atteint	Oui	Mme Christiane MADAULE			M. Vincent COLOM
Représentés	6	M. Philippe MARCOU			M. Jean-Pierre GARRIGUES
Votants	16	M. Francis MATHIEU			M. Bernard AZAM
Secrétaire de séance : M. Bernard AZAM		M. François MONTAGNÉ	X		
		M. Didier PHILIPPOU	X		
		M. Christian RAYSSÉGUIER	X		
		M. Alain VAUTE	X		

Délibération
2026-02

Approbation du Budget Primitif 2026

-Annexe 1 : Budget Primitif 2026

-Annexe 2 : Page de signature du Budget Primitif 2026

-Annexe 3 : Note brève et synthétique du Budget Primitif 2026

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le Budget Primitif pour l'exercice 2026.

Ce budget retrace l'ensemble des prévisions de recettes et de dépenses du syndicat pour l'année 2026, conformément aux règles budgétaires applicables aux services publics d'eau potable relevant de l'instruction budgétaire et comptable M49.

Une note brève et synthétique de présentation du Budget Primitif 2026 est annexée à la présente délibération. Elle en présente les principaux éléments.

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre comme suit :



	Exploitation	Investissement
Dépenses	4 295 616,48 €	8 454 325,27 €
Recettes	4 295 616,48 €	8 454 325,27 €

Le budget est présenté en équilibre réel en dépenses et en recettes pour chacune des sections.

Le Comité Syndical

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'eau potable,
- **Vu** la note brève et synthétique du Budget Primitif 2026 annexée à la présente délibération,
- **Vu** le Budget Primitif 2026 présenté par le Président,

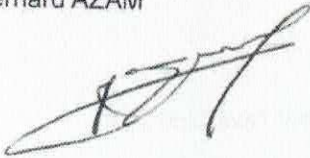
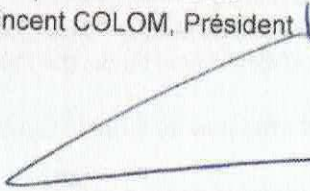

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Budget Primitif 2026** du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes ;
- **D'adopter les crédits inscrits** en section d'exploitation et en section d'investissement tels que présentés dans le document budgétaire annexé ;
- **De constater que le Budget Primitif 2026 est équilibré** en dépenses et en recettes pour chacune des sections.
- **De préciser que le Budget Primitif 2026 et la note brève et synthétique de présentation** seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : 2026-02		Délégués	10	Délégués représentés	6
Pour	16	Contre	0	Abstention	0

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Par le secrétaire de séance M. Bernard AZAM 	Pour expédition conforme M. Vincent COLOM, Président 	
---	---	---

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.